



## Choix d'un avocat (requête en fixation des droits parentaux)

Par **yomgui**, le **15/02/2009** à **13:10**

Bonjour, ma médiatrice m'a conseillé plusieurs avocats, j'ai fait le choix d'une avocate. je l'ai rencontré une seule fois le jour de la naissance de mon fils. je n'avait pour ainsi dire pas dormi, j'étais de plus tout excité car je ne l'attendais pas si tôt. tout sa pour dire que je l'ai rencontré et lui ai présenté mon histoire de façon assez anarchique et décousue. depuis, j'ai rassemblé mes idées, lui ai présenté des éléments constiuant de cette façon un dossier, avec des questions restées alors sans réponses si je ne me manifestais pas. je lui ai également demandé de faire la requete en fixation, même si j'entamais une médiation avec mon ex (médiation que mon ex a arrêté aujourd'hui.). aujourd'hui j'ai reçu la convocation au tribunal pour passer devant le J.A.F. et avec les conclusions de son avocat qui semble-t-il aurait travaillé plus vite que le mien...

Ma médiatrice me parlait de relation de confiance avec son avocat, mais celà me parait plutot difficile étant donné que je ne la voit pas sauf par l'intermédiaire de ses secrétaires qui prennent mes pièces de dossiers et répondent comme elles peuvent à mes questions...

Je ne pense pas que mon avocate soit mauvaise puisque l'on me l'a recommandé, mais elle n'est pas très disponible et a l'air encombrée de dossiers et celà m'inquiète car il sagit de défendre ma place auprès de mon fils et de faire en sorte d'apaiser la mère en instaurant un cadre juridique... En effet je ne veux pas qu'elle survole ma requête et me réduise à un dossier, j'ai envie qu'elle s'engage pour moi et mon fils (d'aujourd'hui 2mois et demi) et exprime qu'elle travaille pour me soutenir dans le choix de défendre ma place auprès de mon enfant. comment dois-je faire, on m'a conseiller d'autres avocats, mais si je change celle que j'ai pourra-t-elle me faire payer des frais pour avoir laissé mon dossier chez elle?

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **13:20**

Bonjour,

Je pouvez, bien sûr, changer d'Avocat, et votre dossier sera transmis par l'actuel au nouveau à condition que vous soyez en règle avec la comptabilité, c'est à dire que vous ayez réglé tous les honoraires à votre Avocate.

La procédure se passe ainsi :

1° Vous allez voir un nouvel Avocat et vous lui confiez votre dossier.

2° Il écrit à son confrère pour lui demander de lui transmettre le dossier à condition que tous ses honoraires soient réglés par vous.

Si ce n'est pas le cas votre Avocate peut garder le dossier jusqu'à entier paiement. Ce sont les règles déontologiques entre Avocats.

Cordialement

Par **yomgui**, le **15/02/2009** à **14:45**

j'ai eu un seul rendez-vous avec mon avocate, je l'ai payé 91€ pour l'heure et ensuite je lui ai amené des documents pour constituer mon dossier et je lui ai formulé des questions auxquelles j'ai eu le droit à des réponses par ses secrétaires lorsque je me manifestais. mais rien de concret de sa part, ni conseils, ni rien d'autre... lui dois-je des honoraires pour ça? Je n'ai toujours pas reçu de devis, ni de conclusion...

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **14:52**

Bonjour,

Elle est en possession des documents et a certainement constitué votre dossier.

Elle va donc peut être vous demander les frais d'ouverture de dossier bien qu'elle n'ait pas accompli d'actes judiciaires.

Et vous devez savoir que les Avocats ne sont pas tarifés, contrairement aux Notaires et aux Huissiers de Justice. Donc les honoraires sont libres et je ne peux pas vous dire à combien va s'élever sa facture.

Amitiés

Par **yomgui**, le **15/02/2009** à **18:07**

merci pour votre réponse, c stressant comme situation! bonne soirée à vous.